

=====
Service des Finances
=====

Conseil Exécutif du 14 août 2009

DELIBERATION N° 213/2009

**PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE
POUR L'ETUDE GLOBALE DU COMPORTEMENT MORPHO-SEDIMENTAIRE
DE L'ISTHME DE MIQUELON-LANGLADE**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le vote du budget territorial pour l'exercice 2009 ;
- VU** l'appel à projet s'inscrivant dans le cadre des travaux scientifiques menés par Monsieur Nicolas ROBIN de l'Université de Perpignan depuis 2007 ;

Considérant le projet de contrat de recherche entre l'Université de Perpignan et la Collectivité Territoriale ;

SUR le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial accorde la participation de la Collectivité à une étude sur le comportement morpho-sédimentaire de l'isthme de Miquelon-Langlade confiée au Laboratoire de l'Université de Perpignan Via-Domitia pour un montant de 43 500 €.

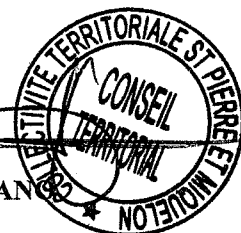
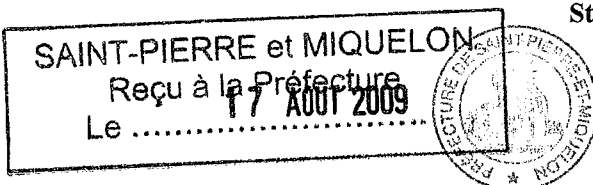
Le versement de cette participation se fera comme convenu à l'article 3 du contrat de recherche ci-annexé.

Article 2 : La dépense sera prélevée à la Nature 2031- Fonction 738 -enveloppe 14438 du budget territorial.

Adopté
6 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 6

Le Président,

Stéphane ARTAN



CONTRAT DE RECHERCHE

ENTRE

- l'Université de Perpignan Via-Domitia,

Laboratoire IMAGES

Bâtiment U

Rue Paul Alduy

66 000 PERPIGNAN

représentée par son président, M.

ci-dessous dénommé « le Laboratoire »,

ET

- le Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon,

représenté par son Président Monsieur Stéphane ARTANO,

ci-dessous dénommé « le Conseil Territorial »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Domaine du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir la mission confiée au Laboratoire par le Conseil Territorial, ainsi que les conditions de son exécution et sa rémunération.

Le Conseil Territorial confie au Laboratoire la réalisation d'une étude intitulée : « Etude globale du comportement morpho-sédimentaire de l'Isthme de Miquelon-Langlade ».

La dite étude est décrite en annexe, laquelle fait partie intégrante du présent contrat.

Article 2 : Modalités d'exécution

2.1. Responsables techniques et scientifiques

Le suivi des opérations dans le cadre de l'exécution du présent contrat pour le compte du Conseil Territorial est confié au Directeur de l'Agriculture et de la Forêt dans le cadre de la mise à disposition prévue par la Convention Etat/Conseil Territorial du 12 décembre 1989 («Gestion technique du domaine de la Collectivité »).

L'Université désigne comme responsable scientifique la personne chargée de l'étude : Monsieur Nicolas ROBIN, post-doctorant depuis 2008 à l'Université de Perpignan, qui a notamment réalisé une thèse de doctorat intitulée « Morphodynamique des systèmes de flèches sableuses – Etude comparative entre les embouchures tidales de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon et de la côte Ouest du Cotentin (Manche) ».

2.2.Moyens mis en œuvre et coût des opérations

Le montant prévisionnel total du programme est estimé à soixante huit mille cinq cent Euros toutes taxes comprises (68 500 €). Toutefois ce coût ne comprend pas certains moyens matériels mis à disposition des missions qui font l'objet d'une description ci-après.

2.3.Comité de suivi

Afin de suivre et de valider les différentes phases du projet, il sera institué un comité de suivi. Sa composition sera la suivante :

- un représentant du Conseil Territorial, maître d'ouvrage ;
- un représentant de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ;
- un représentant de la Direction de l'Équipement ;
- un représentant de la Mairie de Miquelon.

Le comité se réunira régulièrement à l'initiative de ses membres.

Article 3 : participation financière du Conseil Territorial

Compte tenu des participations attendues par ailleurs¹, le Conseil Territorial s'engage à verser à l'Université, pour le compte du Laboratoire, une somme de quarante trois mille cinq cent Euros TTC (43 500 €). Ce montant inclut la subvention attendue du Ministère chargé de l'Écologie d'un montant de 9 500 €.

La somme susvisée sera versée selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- Phase 1 : préparation de la campagne 1 et fourniture du mémoire bibliographique : 15 000 € - délai de 6 mois à compter de la signature du contrat.
- Phase 2 : préparation de la campagne 2 et fourniture du rapport d'avancement issu de la campagne 1 : 15 000 € - délai de 6 mois suite phase 1.
- Phase 3 : rapport de synthèse final : 13 500 € - délai 1 an suite phase 2.

Chaque demande de paiement se traduira par la remise des documents concernés accompagnés d'une facture.

Article 4 : participations en nature

Afin de faciliter la mise en œuvre des opérations de terrain, le Conseil Territorial s'engage à solliciter la mise à disposition gratuite des moyens suivants :

- mise à disposition du logement de la Régie des travaux agricoles de Miquelon pour 2 personnes durant 3 semaines par campagne ;

Article 5 : propriété intellectuelle

Les résultats de l'étude appartiendront en copropriété (50/50) au Laboratoire et au Conseil Territorial.

¹ SEOM : 20000 € ; CELRL : 5000 €

Le savoir-faire mis en œuvre dans le cadre de l'étude reste la propriété de l'Université.

Article 6 : confidentialité et publications

Les parties s'engagent à garder secrètes toutes informations confidentielles verbales ou écrites qui leur seront communiquées en application du présent contrat. Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables à tout ou partie des informations qui font déjà partie du domaine public.

Toute publication ou communication à des tiers d'informations relatives à l'étude par l'une des parties sera soumise, en préalable, à l'accord de l'autre partie. Toutefois cette disposition ne fera pas obstacle :

- à l'obligation qui incombe aux personnes participant à l'étude de produire un rapport d'activité, cette communication ne constituant pas une divulgation au sens du droit de la propriété intellectuelle ;
- à la publication scientifique et à la soutenance de thèse des chercheurs dont l'activité scientifique est en relation avec l'objet du présent contrat. Les résultats de recherche fondamentale résidant dans des connaissances scientifiques de base et les résultats ayant trait à la santé publique et à l'environnement ont vocation, en principe, à être publiés librement, après accord des parties.

Article 7 : durée

Le présent contrat aura une durée de 24 mois à compter de sa signature. Cependant les dispositions prévues aux articles 5 et 6 resteront en vigueur nonobstant l'échéance ou la résiliation anticipée, pour quelque cause que ce soit, du présent contrat.

Article 8 : résiliation

Le présent contrat sera résilié de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre des obligations contenues dans les diverses clauses. Cette résiliation deviendra effective dans un délai de trois (3) mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Article 9 : modification

Toute modification au contrat fera l'objet d'un avenant signé par les représentants habilités des deux parties.

Article 10 : forme

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires originaux.

Fait à, le

Pour l'Université de Perpignan,

Pour le Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon,

ANNEXE AU CONTRAT
FICHE RECAPITULATIVE DU PROJET

Organisme porteur du projet :

Université de Perpignan Via-Domitia

Laboratoire :

« Institut de Modélisation et d'Analyse en Géo-Environnements et Santé (IMAGES EA4218)

Responsable scientifique :

ROBIN Nicolas

Partenaires :

Université de Caen

Laboratoire « Morphodynamique Continentale et Côtière » (M2C) UMR 6143 CNRS

Intitulé du projet :

Etude globale du comportement morfo-sédimentaire de l'Isthme de Miquelon-Langlade

Inscription du projet dans la politique régionale de recherche :

La façade Ouest de l'Isthme de Miquelon-Langlade connaît une érosion généralisée depuis plus de 50 ans. Le recul s'est aggravé pendant l'hiver 2008-2009 avec la destruction de l'unique route entre les deux îles malgré la présence d'ouvrages protecteurs. La question d'une rupture totale de l'Isthme se pose aujourd'hui.

Ce projet permet de poursuivre l'effort entrepris dans la thèse de N. Robin (2007) sur ce même site et qui reste à ce jour, l'unique document scientifique disponible pour la Collectivité. Ce programme permet d'actualiser les données existantes et d'entreprendre de nouvelles investigations complémentaires et indispensables à la prise de décision sur les stratégies d'aménagement à mettre en œuvre.

Ce programme répond aux attentes formulées par les experts réunis à Miquelon en mai 2009, et notamment :

Axe 1 : Approfondir la connaissance des phénomènes d'érosion sur les côtes de l'archipel

L'analyse de ces nouvelles données permettra aux gestionnaires locaux d'orienter leur politique sur la protection littoral du site. Une réflexion sur le devenir de l'Isthme lors des prochaines décades et des recommandations sur les futurs projets d'aménagement (infrastructure de défense contre la mer, déviation ou non de la route) seront apportées dans la discussion finale du manuscrit.

Description sommaire du projet :

Le projet a pour but de fournir une étude globale du comportement morfo-sédimentaire de l'Isthme afin d'expliquer les tendances actuelles et futures du trait de côte.

Il repose sur la réalisation de deux missions de terrain pour récolter un jeu de données actualisées. Le tableau suivant donne les différents axes de recherche et les résultats attendus.

Missions de l'Institut de l'Environnement marin	
n°	Action de recherche
1	<p>1.1 Mémoire bibliographique sur l'impact des changements climatiques sur l'élévation du niveau marin et la fréquence des tempêtes à une échelle mondiale et régionale</p> <p>1.2 Réalisation de profils topographique dans les Butteaux et la partie centrale de l'isthme</p>
2	<p>2.1 Actualisation du recul du trait de côte</p> <p>2.2 Synthèse des données de Robin (2007) sur l'évolution du trait de côte depuis 1945</p> <p>2.3 Synthèse des données de Robin (2007) sur la propagation de la houle sur l'avant-côte</p>
3	<p>3.1 Extension des recherches sur le sédiment de surface sur la partie Nord-Ouest de l'isthme (entrée sédimentaire du système)</p> <p>3.2 Synthèse des données de Robin (2007) sur la dynamique sédimentaire le long de la façade Ouest</p> <p>3.3 Synthèse des différentes sources sédimentaire pouvant alimenter le système</p>
4	<p>4.1 Géophysique marine et carottage</p>
5	<p>5.1 Géophysique terrestre et vibrocarottage</p>
n°	Action de recherche
Resultats fondamentaux et appliqués	
1	<p>1.1 Impact de l'élévation du niveau marin et d'un changement de la fréquence des tempêtes sur le risque de submersion de l'isthme à une échelle des dizaines prochaines d'années</p>
2	<p>2.1 Connaissance de l'aléa érosion</p>
3	<p>3.1 Connaissance sur l'apport sédimentaire à l'entrée du système</p> <p>3.2 Actualisation de la carte sédimentaire de l'avant-côte réalisée par Robin (2007)</p>
4	<p>4.1 Evaluation du stock sédimentaire</p> <p>4.2 Relation entre le stock sédimentaire et les zones fragiles</p> <p>4.3 Diagnostic des sources sédimentaire dans l'optique d'un rechargement mécanique des plages</p>
5	<p>5.1 Connaissance sur la constitution granulométrique de l'isthme dans l'hypothèse d'une déviation du tracé actuel</p>
n°	Action de recherche
Resultats fondamentaux et appliqués	
6	<p>6.1 Connaissance de la formation de l'isthme</p> <p>6.2 Connaissance de son évolution sur le long terme pour mieux comprendre les tendances observées actuellement</p>